

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 79 (1953)
Heft: 20

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

trique de toute la Belgique. Cette simple comparaison met en évidence l'envergure de l'industrialisation du Haut-Katanga.

* * *

Notons, pour terminer, que les travaux de la centrale Francqui ont été exécutés par la Société générale des forces hydro-électriques du Katanga — Sogefor — qui a été fondée par l'Union minière du Haut-Katanga et par la Société de Traction et d'Electricité, aux fins d'assumer la production d'énergie électrique au Katanga. La centrale Francqui est la propriété de Sogefor.

Par la suite, la centrale Bia, qui est propriété de l'Union minière, a été réalisée par Sogefor, agissant comme entrepreneur général, avec le concours de la Société de Traction et d'Electricité, agissant comme ingénieur-conseil.

Quant aux travaux de la centrale Delcommune, ils ont été réalisés par l'Union minière du Haut-Katanga, avec le concours de Sogefor et de la Société de Traction et d'Electricité, agissant en qualité d'ingénieurs-conseils.

Enfin, les travaux de la centrale Le Marinel sont exécutés par l'Union minière du Haut-Katanga avec

el concours de la Société de Traction et d'Electricité, en qualité d'ingénieur-conseil.

Sogefor est chargée de l'exploitation des centrales.

RÉFÉRENCES

Aménagement hydro-électrique complet de la Lufira à chutes Cornet, par R. BETTE, ingénieur (A. I. A.-A. I. Ms), administrateur-délégué de SOGEFOR. Institut royal colonial belge. Tome III, 1941.

Puissance hydraulique existante dans le bassin du Congo, par R. BETTE, ingénieur (A. I. A.-A. I. Ms), administrateur-délégué de SOGEFOR. Institut royal colonial belge. Tome XVI, 1945.

Barrage Bia en encrochements sur la Lufira-Katanga (Congo belge), par G. PAHUD, ingénieur E. P. U. L. — Rapport R 95, présenté au Quatrième Congrès des Grands Barrages à New Delhi en 1951.

Le problème de l'énergie électrique au Katanga, par A. MARTHOZ, ingénieur civil, administrateur-délégué de l'Union minière du Haut Katanga, Revue Energie n° 110, novembre-décembre 1951.

Aménagement des chutes de la Lufira à Koni, par R. BETTE, ingénieur (A. I. A.-A. I. Ms), administrateur-délégué de SOGEFOR. Institut royal colonial belge. Tome IV, 1952.

Quelles conditions d'installation d'un aménagement hydro-électrique sous les tropiques, par G. DE HOUCK, ingénieur à la Société de Traction et d'Electricité. Rapport III/6 au Congrès de Rome 1952 de l'UNIPEDÉ.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

63^e Assemblée générale

Locarno, 25-27 septembre 1953

La Société suisse des ingénieurs et des architectes a tenu sa 63^e assemblée générale, du 25 au 27 septembre 1953 à Locarno, sous la présidence de M. E. Choisy, président central.

A l'ordre du jour des délibérations de l'assemblée des délégués du vendredi 25 septembre, et de l'assemblée générale du 27 septembre, figurait notamment, à côté des affaires concernant la gestion courante de l'association, la constitution au sein de la société d'un *Groupe des ingénieurs de l'industrie*, dans le cadre duquel pourront être étudiés les problèmes sociaux posés par l'exercice de la profession.

C'est à l'unanimité que les deux assemblées approuvèrent sur ce point les propositions du Comité central, prenant ce faisant une décision importante orientant l'activité de la S.I.A. dans un sens souhaité depuis plusieurs années, notamment par les délégations romandes et nos collègues de Baden.

L'opportunité d'une telle création et les statuts du nouveau groupe, précisant entre autres ses buts, avaient été étudiés avec un très grand soin par la Commission qui présida ces deux dernières années avec distinction M. P. Huguenin, ingénieur au Locle ; ils furent adoptés sans discussion.

Sans entrer dans les détails de l'organisation de ce nouveau moyen d'action de la S.I.A. dont il sera abondamment fait mention dans les comptes rendus et procès-verbaux de ces assemblées qui paraîtront ici même, précisons cependant que pourront être membres de ce groupe, non seulement les ingénieurs

mécaniciens et électriciens, mais tout ingénieur occupé dans l'industrie, les administrations et nos grandes régies nationales et cela quelle que soit sa position dans l'échelle sociale.

La S.I.A. crée ainsi un milieu favorable à l'étude de quantité de problèmes non techniques ou scientifiques qui se posent plus particulièrement aux ingénieurs non indépendants dans l'exercice de leur profession, qu'il s'agisse de leur première formation ou des responsabilités des individus en pleine activité et souvent aux prises avec des difficultés dont il paraît souhaitable de chercher la solution par des échanges de vues organisés sur un large plan.

Par cette orientation, marquée sans aucune hésitation par la décision de Locarno, la S.I.A. intéressera sans doute davantage à son activité que par le passé une foule d'ingénieurs qui le plus souvent à tort, mais parfois cependant avec raison il y a quelques années encore, lui reprochaient d'être avant tout préoccupée soit de problèmes strictement techniques, soit de questions d'organisation de l'exercice de la profession telles qu'elles se posent aux seuls ingénieurs et architectes indépendants ou aux directions de nos industries et de nos grandes administrations.

Saluons avec une réelle satisfaction ces décisions qui doivent avoir pour résultat une augmentation du nombre des membres de la société toujours mieux à même de parler et d'agir au nom de l'ensemble des ingénieurs et architectes de notre pays.

* * *

En appelant à siéger au Comité central, en remplacement de M. *Rölli* déclinant toute réélection, M. *C. Seippel*, ingénieur, directeur de la S.A. Brown-Boveri, à Baden, les membres de la société marquèrent également le désir de voir accorder aux représentants des ingénieurs de l'industrie une place plus grande que par le passé.

Par ailleurs, aucune mutation n'intervint cette année dans la direction de la S.I.A. dont M. *E. Choisy* fut acclamé président central pour une nouvelle période de deux ans.

Deux personnalités furent nommées membre honoraire, distinction suprême qu'accorde exceptionnellement la S.I.A. suisse ; soit M. le Dr h. c. *O. Ammann*, ancien élève de l'Ecole polytechnique fédérale, connu universellement comme constructeur de ponts, établi aux Etats-Unis depuis de nombreuses années et ayant brillamment honoré à l'étranger la technique suisse ; et M. le Dr *A. Stucky*, ancien élève de l'E.P.F., professeur de travaux hydrauliques à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et directeur de cette école, la S.I.A. marquant par ce dernier geste d'une part l'estime de ses collègues pour un constructeur de barrages dont les qualités exceptionnelles sont appréciées bien au-delà de nos frontières, et la reconnaissance envers celui qui, au cours de ces dernières années, donna une impulsion considérable au développement de l'Ecole qu'il dirige.

* * *

En marge des séances de la 63^e assemblée générale, les participants à ces manifestations visitèrent avec un très grand intérêt les travaux d'aménagement hydroélectrique de la Maggia, dont les auteurs et réalisateurs se mirent aimablement à leur service.

Le banquet et la soirée qui suivirent avaient été, comme toutes choses du reste, fort bien organisés par nos collègues tessinois, singulièrement par un Comité ad hoc présidé par M. *O. Pisenti*, architecte.

Notre confrère la *Rivista tecnica* avait tenu à publié un remarquable numéro spécial dont un élément des plus intéressants était un article signé de la plume de son rédacteur, M. *Beretta-Piccoli*, sur « Architetti ticinesi nel mondo ».

Dans une belle conférence, M. le professeur *B. Pedrazzini* parla de l'émigration tessinoise, faisant apparaître de manière éclatante le rôle parfois éminent joué à l'étranger par nos compatriotes de langue italienne et toutes les richesses dont leur pays bénéficia grâce à l'effort inlassable de ses habitants sur sol étranger.

Lorsque dimanche 27 septembre, le président central déclara close la 63^e assemblée générale, chacun s'estima enchanté par son séjour à Locarno et fort satisfait des décisions prises et des choses vues ; c'est dire que nos collègues tessinois avaient bien mérité de la S.I.A., car le temps resté couvert et pluvieux n'avait en rien collaboré à ce réel succès.

D. BRD.

Sentence d'un

Conseil d'honneur de la S.I.A.

concernant M. Guido Bonzanigo, ingénieur, directeur de l'Institut technique supérieur de Fribourg.

Le 24 avril 1953, le Conseil d'honneur des sections de La Chaux-de-Fonds - Le Locle, de Neuchâtel et de Fribourg, a prononcé la sentence suivante :

« *Exclusion de M. Guido Bonzanigo de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, avec publication de la sentence dans les organes professionnels.* »

Par cette sentence, le Conseil d'honneur a donné suite à une plainte du Comité central de la S.I.A. du 2 juillet 1951. Dans ses motifs, le Conseil d'honneur dit :

« Il est rappelé que le Comité central, dans sa plainte du 2 juillet 1951, constate que l'Institut technique supérieur de Fribourg décerne depuis de nombreuses années un titre d'ingénieur spécialiste sur la base d'un enseignement par correspondance et d'exams passés sans aucun contrôle officiel. L'activité de cet institut, tant par la propagande qu'il diffuse que par les titres et diplômes qu'il décerne, nuit au renom des ingénieurs suisses. Le fait de diriger cet institut est contraire aux principes de correction professionnelle qui lient les membres de la S.I.A.

» Les membres du Conseil d'honneur, après avoir entendu les parties, ont acquis la conviction que M. Bonzanigo, membre de la S.I.A., n'entend nullement changer les méthodes pratiquées jusqu'ici dans son institut. Une demande de supprimer le titre d'« ingénieur » dans les diplômes décernés, et le mot « supérieur » dans la dénomination de l'Institut, a été refusée catégoriquement. De plus, aucun des arrangements proposés en cours de séance n'a été accepté. »

En conséquence, les membres du Conseil d'honneur, à l'unanimité, se basant sur l'article VIII, 11, e) des normes du Code d'honneur de la S.I.A., ont prononcé la sentence ci-dessus indiquée. Les délais de recours n'ayant pas été utilisés, ce jugement est entré en vigueur.

Le Comité central de la S.I.A.

BIBLIOGRAPHIE

La machine-outil, publié sous la direction de A.-R. *Métral*, professeur de mécanique au Conservatoire national des Arts et Métiers et à l'Ecole nationale supérieure de l'Armement, président du Syndicat général des industries mécaniques et transformatrices des métaux. Paris, Dunod, 8 volumes.

Le Conservatoire national des Arts et Métiers, toujours préoccupé de promouvoir les meilleures méthodes de production de qualité dans les « Arts et métiers », créa, dès 1947, le *Centre d'études de l'usinage des métaux*.

L'enseignement, dont les principes furent définis par une commission technique réunissant les plus éminentes personnalités de l'industrie et mis en œuvre par MM. les professeurs J. Cournot et A.-R. *Métral*, fut conçu, selon une méthode qui a fait ses preuves sous forme de conférences confiées aux spécialistes les plus renommés, qu'il s'agisse de constructeurs ou d'utilisateurs ; le but poursuivi n'était autre que de révéler, avec l'autorité de l'expérience des conférenciers, les meilleures méthodes d'utilisation rationnelle des différentes machines-outils, machines à enlèvement des copeaux, machines à abrasion, machines à déformer,